

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N°11-2019**

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2019

**Boucllement du préavis 17-2015 – Rénovation et agrandissement du
refuge forestier de la Chenaule**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, dans sa séance du 30 septembre 2015, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'545'000.00 TTC destiné à financer la rénovation et l'agrandissement du refuge forestier de la Chenaule.

Le montant total des dépenses a été de CHF 1'543'289.35.

La pose d'un paratonnerre et d'un système de détection incendie ont permis l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 6'729.00 de la part de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud.

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 1'536'560.35 et sera amorti sur une durée de 30 ans. Le préavis N°17-2015 présente un solde positif de CHF 8'439.65.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner